



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

www.boulognebillancourt.com

Date de mise à jour : 27/02/2024

PREMIÈRE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PERSONNE MINEURE

Une carte nationale d'identité peut être demandée pour tout mineur quel que soit son âge (même un bébé), à condition qu'il soit de nationalité française

DIRECTION AFFAIRES CIVILES ET GÉNÉRALES

26 avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt

☎ 01 55 18 53 00

Horaires d'ouverture

du lundi au mercredi

⇒ de 8h30 à 17h30

le jeudi

⇒ de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h15

le vendredi

⇒ de 8h30 à 16h45

le samedi

⇒ de 8h30 à 11h45

Caractéristiques des photographies couleur

Elles doivent être sur fond uni et clair (fond blanc interdit), format 35x45 mm, nettes, claires et en bon état, récentes, tête nue, visage dégagé, de face (tête parfaitement droite, expression neutre, bouche fermée et yeux ouverts).

Le visage doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo.

Si vous souhaitez porter vos lunettes : la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux ; les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

Justificatifs de domicile acceptés

Facture d'électricité, de gaz d'eau, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, certificat de non-imposition, quittance de loyer d'un professionnel, attestation d'assurance habitation.

Pour le dépôt du dossier, la prise de rendez-vous obligatoire

Par téléphone
au 01 55 18 53 00
ou à l'accueil de mairie

sur www.boulognebillancourt.com
rubrique « Mes démarches »

La demande est faite par le représentant légal de l'enfant (père, mère, ou tuteur, exerçant l'autorité parentale).

Au dépôt du dossier, la présence de l'enfant est obligatoire, quel que soit son âge.

Pièces à fournir

La pièce d'identité du parent qui fait la demande	Original
Le passeport sécurisé de votre enfant, valide ou périmé depuis moins de 5 ans Si vous n'en a pas Un acte de naissance de moins de trois mois (sauf si dispositif COMEDEC - voir verso du document)	Original Original
1 photo d'identité couleur, conforme aux normes et datée de moins de 6 mois. Toute photo datant de plus de 6 mois et non conforme aux conditions de prise de vue entraînera le rejet du dossier par la sous-préfecture , et le dépôt d'un nouveau dossier de demande	Réalisée par un professionnel, ou dans une cabine photo agréée (à votre disposition en mairie)
Un justificatif de domicile moins d'1an ▪ <u>Si votre enfant habite avec ses deux parents</u> ▪ <u>Si votre enfant vit habituellement chez l'un de ses parents</u> ▪ <u>Si votre enfant est en garde alternée</u>	Justificatif de domicile mentionnant le nom d'au moins un des parents (Original) Justificatif de la résidence principale de l'enfant (Original) + jugement de séparation ou de divorce (Original), ou une déclaration conjointe sur papier libre avec la pièce d'identité des deux parents (Photocopie) Justificatif de domicile de chaque parent + décision du juge ou convention conclue entre les parents prouvant la résidence alternée (Original) + pièce d'identité du parent qui n'est pas présent au dépôt (Photocopie)



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

www.boulognebillancourt.com

Le dispositif COMEDEC

Il permet la vérification dématérialisée des données d'état civil entre la sous-préfecture et les communes adhérentes (y compris le service central d'état civil de Nantes).

Si vous êtes nés à Boulogne-Billancourt, ou dans une autre commune adhérente (Villes adhérentes à la dématérialisation) ou que vous êtes un français né à l'étranger, vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance pour votre demande de passeport

Un certificat de nationalité française

Tribunal de Proximité
1 Place Auguste Mounie
92160 – Antony
☎ 01 55 59 01 00

Les photocopies de documents

Un photocopieur est à votre disposition en mairie (copie payante)

Pièces justificatives complémentaires à fournir si vous êtes dans l'un des cas suivants

Vous avez préparé la demande de carte d'identité en ligne sur passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne. (Pré-demande), vous devez remettre au service :

Le formulaire de pré-demande

Le passeport sécurisé de votre enfant est périmé depuis plus de 5 ans ou il n'en a pas, vous devez remettre au service :

Un acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dispositif COMEDEC - voir verso du document)	Copie intégrale ou extrait avec filiation
---	---

L'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité française, vous devez remettre au service :

Un justificatif de nationalité française	Original
--	----------

Vous et votre enfant êtes hébergés, vous devez remettre au service :

Un justificatif de domicile de moins d'1an aux nom et prénom(s) de l'hébergeant	Original
Une lettre écrite sur papier libre, récente, datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous et votre enfant, habitez chez lui depuis plus de 3 mois	Original
La pièce d'identité de l'hébergeant	Photocopie

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage (adjonction du nom de l'autre parent), vous devez fournir :

Un acte de naissance de moins de trois mois faisant apparaître le nom des deux parents	Copie intégrale ou extrait avec filiation
Une attestation sur l'honneur du parent présent au dépôt du dossier et à partir de 13 ans consentement écrit du mineur.	Original

Coût de la carte d'identité
Gratuit

Délais de délivrance

La mairie agit sous l'autorité de la sous-préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.

La délivrance de la carte d'identité de votre enfant est soumise aux délais d'instruction et de validation du dossier par la sous-préfecture, aux délais de fabrication et d'acheminement.

Retrait de la carte d'identité (sans rendez-vous)

La carte d'identité est remise au représentant légal de l'enfant sur présentation d'une pièce d'identité, et du livret de famille (ou de l'acte de naissance).

La présence de l'enfant est obligatoire à partir de 12 ans pour retirer sa carte d'identité en raison de la prise de ses empreintes digitales

Toute carte d'identité non retirée dans le délai de trois mois sera détruite.

Durée de validité
10 ans